



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-066	Ressources Humaines Ouverture d'un poste de Gardien-Brigadier – Modification du tableau des effectifs
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment R2313-8 ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 013-211300504-20230712-DB2023_066-DE

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'ouverture d'un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale afin de permettre à un agent ASVP, actuellement en poste, de partir en formation Police Municipale pour évoluer dans sa carrière et de prendre cette fonction à l'issue.

EMPLOIS A CREER :

FILIERE POLICE

- 1 emploi de Gardien-Brigadier de Police Municipale à Temps Complet

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

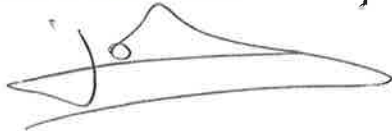
- **APPROUVE** l'ouverture de poste décrite ci-dessus et conformément au tableau annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 13 juillet 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND





TABLEAU DES EFFECTIFS

au 13 Juillet 2023

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	5	4	0	1	0
	B	11	10	0	1	0
	C	26	23	0	3	3
TOTAL ADMINISTRATIVE		42	37	0	5	3
Technique	A	2	1	0	1	0
	B	5	3	1	1	0
	C	68	55	5	8	6
TOTAL TECHNIQUE		75	59	6	10	6
Culturelle	B	9	0	9	0	8
	C	2	0	1	1	0
TOTAL CULTURELLE		11	0	10	1	8
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL SOCIALE ANIMATION		3	3	0	0	0
Police	B	1	1	0	0	0
	C	7	6	0	1	0
TOTAL POLICE		8	7	0	1	0
TOTAUX		139	106	16	17	17

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID : 013-211300504-20230712-DB2023_066-DE